

AUBE
BAR-SUR-SEINE
EGLISE SAINT-ETIENNE

TRAVAUX DE RESTAURATION DU CHEVET.

ACTE D'ENGAGEMENT

(A.E.)

Pierre BORTOLUSSI
Architecte en Chef des Monuments Historiques
8, avenue J. Lurçat / 78330 FONTENAY-LE-FLEURY

Juillet 2018

TRAVAUX DE RESTAURATION DU CHEVET / EGLISE SAINT-ETIENNE/ BAR-SUR-SEINE / AUBE /
ACTE D'ENGAGEMENT



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Articles 1, 2, 12, 13 et 28 du Code des Marchés Publics

DEPARTEMENT :

AUBE

MAITRE DE L'OUVRAGE :

**Commune de Bar-sur-Seine
Hôtel de Ville
132, Grande Rue de la Résistance
10110 BAR-SUR-SEINE**

TRAVAUX DE RESTAURATION DU CHEVET DE L'EGLISE SAINT-ETIENNE SITUÉE A BAR-SUR-SEINE

Les travaux sont réalisés en une tranche et ils sont décomposés en huit (8) lots, à savoir :

- Lot n°1 : Maçonnerie – Pierre de taille
- Lot n°2 : Charpente
- Lot n°3 : Couverture
- Lot n°4a et lot n°4b : vitraux
- Lot n°5 : Menuiserie
- Lot n°6 : Décors muraux
- Lot n°7 : Electricité

Date du marché :

Lot n° :

Montant : H.T.

T.T.C.

Imputation :

Nantissement :

MAITRISE D'ŒUVRE :

Pierre BORTOLUSSI
Architecte en Chef des Monuments Historiques
8, avenue Jean Lurçat
78330 FONTENAY-LE-FLEURY
Tél. 01.30.07.11.61

Assisté de

Eric MISSON – E²MH
Economiste de la construction
19, rue Paul Gauguin
77310 SAINT-FARGEAU PONTIERRY
Tél. : 01.64.41.11.73

CONDUCTEUR D'OPERATION :

ORDONNATEUR :

COMPTABLE PUBLIC

ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS :

Pièces contractuelles du marché :

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité décroissante :

A) Pièces particulières

- Acte d'engagement et ses annexes
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Les Bordereaux : devis quantitatif et Estimatif (DQE) ou les décompositions du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Les plans et pièces graphiques

B) Pièces générales

Les documents applicables sont ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix, tel que ce mois est défini à l'article 2 du présent document :

- C.C.A.G. applicable aux marchés publics de travaux.
- C.C.T.G. applicable aux marchés publics de travaux.
- Cahier des Clauses Spéciales des documents techniques unifiés énumérés à l'annexe 1 de la circulaire du Ministre de l'Economie relative aux Cahiers des Clauses Administratives Spéciales des marchés publics de travaux du bâtiment, compte tenu des modifications apportées par l'annexe 2 à cette circulaire.
- Fascicule technique et modes de métré établis par le Ministère de la Culture, Direction du Patrimoine, relatifs aux ouvrages de Charpente et de Couverture.
- Le mode de métré correspondant établi par la Direction du Patrimoine.

**TRAVAUX DE RESTAURATION DU CHEVET / EGLISE SAINT-ETIENNE/ BAR-SUR-SEINE / AUBE /
ACTE D'ENGAGEMENT**

ARTICLE 1ER - CONTRACTANT

(je soussigné)
(nous soussignés)

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
et des documents qui y sont mentionnés,

Et après avoir établi (la) (les) déclaration(s) prévue(s) aux articles 45 & 46 du Code des Marchés Publics,
(m'engage)
(nous engageons)

Sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des Clauses
Administratives Particulières, à exécuter les travaux qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne (me) (nous) lie toutefois que si son acceptation (m'est) (nous est)
notifiée dans un délai de 120 jours (cent vingt jours) à compter de la date limite de remise des offres.

**TRAVAUX DE RESTAURATION DU CHEVET / EGLISE SAINT-ETIENNE/ BAR-SUR-SEINE / AUBE /
ACTE D'ENGAGEMENT**

ARTICLE 2 - OFFRE

Article 2.1 - Prix

Les modalités de variation de prix sont fixées à l'article 3.3.3 du C.C.A.P.

Le mois d'origine appelé mois « M.0 » est défini à l'article 3.3.2. du C.C.A.P.

Les travaux définis au C.C.A.P. comportent **trois tranches** et **huit lots**.

Les travaux seront réglés soit par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires portés dans le bordereau de prix unitaires pour les lots 1, 2, 4a et 4b soit par application du prix global et Forfaitaire pour les lots 3, 5, 6 et 7. Le détail estimatif prévisionnel sera décomposé dans le tableau ci-après en mettant en évidence les montants hors T.V.A. et T.V.A. incluse en Euros avec l'indication de l'entreprise chargée de son exécution ainsi que celle du montant des éventuels frais de coordination.

PRESTATIONS	ENTREPRISES CHARGES DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX €		
		H.T.	T.V.A.	T.T.C.
TOTAUX				
Montant total des travaux T.V.A. incluse _____				
(_____				
				€)

**TRAVAUX DE RESTAURATION DU CHEVET / EGLISE SAINT-ETIENNE/ BAR-SUR-SEINE / AUBE /
ACTE D'ENGAGEMENT**

PRESTATIONS	ENTREPRISES CHARGES DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX €		
		H.T.	T.V.A.	T.T.C.
PSE : Refection des sols				
PSE : Restauration des bancs				
TOTAUX				
Montant total des travaux T.V.A. incluse _____				
(_____				
_____ €)				

Article 2.2 – Valeur technique

Le titulaire **doit annexer au présent acte d'engagement** le mémoire justificatif sur les dispositions que l'Entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux tel qu'il est précisé à l'article 5 du Règlement de consultation.

Article 2.3 – Sous-traitance

Les annexes au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant pourra présenter au nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché, cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Tous les sous-traitants devront fournir, à l'identique du titulaire du marché, les références professionnelles et les documents sur leurs capacités financières ainsi qu'une attestation de non-interdiction de concourir.

Le montant total des prestations que j'envisage (nous envisageons) de sous-traiter conformément à ces annexes est de : € H.T. soit € T.T.C.

**TRAVAUX DE RESTAURATION DU CHEVET / EGLISE SAINT-ETIENNE/ BAR-SUR-SEINE / AUBE /
ACTE D'ENGAGEMENT**

ARTICLE 3 - DELAIS

Les travaux de chaque tranche seront exécutés dans le délai global de **12 mois** (hors période de préparation), à compter de l'ordre de service.

Ce délai comprend les interruptions pour congés annuels.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes suivants :

PRESTATIONS CONCERNEES	DESIGNATION DE L'ENTREPRISE	DESIGNATION DU COMPTE A CREDITER
	(Nom de l'Entreprise / Raison sociale / Adresse)	(Nom de l'établissement / Adresse / Titulaire du compte / Numéro du compte)

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

ARTICLE 5 – AVANCE FORFAITAIRE

Conformément à l'article 5.2 du C.C.A.P.

- Je désire le versement d'une avance forfaitaire à hauteur de 5% du montant des travaux réalisés.
- Je ne désire pas de versement d'une avance forfaitaire.

(j'affirme) (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à :

- mes (nos) torts exclusifs, ne pas tomber
- ses torts exclusifs que (la société pour laquelle) (le groupement d'intérêt économique pour lequel) j'interviens, ne tombe pas
- leurs torts exclusifs, que les sociétés pour lesquelles nous intervenons ne tombent pas

sous le coup de l'interdiction découlant de l'Article 43 du Code des marchés publics

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

A
Le

Mention(s) manuscrite(s) "Lu et Approuvé",

Signature(s) de(s) Entrepreneur(s)

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATAIRE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Habilité par la délibération en date du

ANNEXE N°1 AU CADRE D'ENGAGEMENT

Formules à utiliser par les Entrepreneurs candidats pour compléter l'article 1 contractant.

- Le contractant est une Entreprise individuelle Utiliser la formule A
- Le contractant est une société (ou un groupement d'intérêt économique) Utiliser la formule B
- Le contractant est un groupement d'Entrepreneurs solidaires ou conjoints Utiliser la formule C

FORMULE A

- Monsieur Nom et prénoms
- Agissant en mon nom personnel
- Domicilié à Adresse complète et n° de téléphone
- Immatriculé à l'I.N.S.E.E. :
- Numéro d'identité entreprise (SIREN)
 - Code d'activité économique principale (APE)
 - N° d'inscription au Registre du Commerce et des sociétés ou répertoire des métiers

FORMULE B

- Monsieur Nom et prénoms
- Agissant au nom et pour le compte Intitulé complet de la société et forme Juridique
- Ayant son siège social à Adresse complète et n° de téléphone
- Immatriculée à l'I.N.S.E.E. :
- Numéro d'identité entreprise (SIRET)
 - Code d'activité économique principale (APE)
 - N° d'inscription au Registre du Commerce et des sociétés ou répertoire des métiers

FORMULE C

- Monsieur
- Dans le cas d'un groupement d'Entrepreneurs solidaires ou conjoints, chaque Entrepreneur (1), (2) du groupement doit compléter la formule en lisant :
- * la formule A, s'il s'agit d'une entreprise individuelle
 - * la formule B, s'il s'agit d'une société ou d'un groupement d'intérêt économique

Les entreprises ci-dessus étant groupées solidaires ou conjointes et l'entreprise étant leur mandataire.

(1) Remplacer s'il y a lieu "Registre du Commerce" par "Répertoire des Métiers".

(2) Cette clause est à remplir aussi bien lorsque le groupement d'Entrepreneurs solidaires ou conjoints est candidat pour la totalité du marché ou pour le lot principal que lorsqu'il est seulement candidat pour un lot accessoire.

**TRAVAUX DE RESTAURATION DU CHEVET / EGLISE SAINT-ETIENNE/ BAR-SUR-SEINE / AUBE /
ACTE D'ENGAGEMENT**

ANNEXE N°2 AU CADRE D'ENGAGEMENT

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE RESPECT DE LA REGLEMENTATION CONTRE LE TRAVAIL CLANDESTIN

(Déclaration à fournir par chaque entreprise signataire de l'acte d'engagement)

OBJET DU MARCHÉ : **TRAVAUX DE RESTAURATION DU CHEVET DE L'EGLISE SAINT-ETIENNE SITUÉE A BAR-SUR-SEINE**

Je soussigné :.....

Agissant en qualité de :

Pour le compte de (société, entreprise) :.....

Certifie sur l'honneur, sous peine d'exclusion des Marchés Publics que l'exécution des travaux ci-dessus mentionnés, sera réalisée avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143-3, L 143-5 et L 620-3 du Code du Travail (modifié par le décret n° 92.508 du 11.06.92)

Fait à

Le

Signature

**TRAVAUX DE RESTAURATION DU CHEVET / EGLISE SAINT-ETIENNE/ BAR-SUR-SEINE / AUBE /
ACTE D'ENGAGEMENT**

ANNEXE N°3 A L'ACTE D'ENGAGEMENT relative à la présentation d'un sous – traitant OU ACTE SPECIAL

A – Identification de l'acheteur	DC4
----------------------------------	-----

Acheteur :

COMMUNE DE BAR-SUR-SEINE,
Hôtel de Ville
132, Grande Rue de la Résistance,
10110 BAR-SUR-SEINE

Représenté par Monsieur le Maire M. HURILLON
Tél. 03 25 29 80 35

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des marchés publics :

Monsieur le Maire M. HURILLON

Comptable assignataire des paiements :

B – Objet du marché	DC4
---------------------	-----

Objet du marché : **Travaux de restauration du chevet de l'église Saint-Etienne située à Bar-Sur-Seine**

Numéro de marché (le cas échéant) : Lot n :

Nom ou dénomination et adresse du candidat ou du titulaire :

C - Prestations sous-traitées	DC4
-------------------------------	-----

Nature des prestations :

Montant prévisionnel des sommes à payer directement au sous-traitant :

Montant HT :

Montant TTC :

Modalités de variation des prix : Révision mensuelle

Date ou mois d'établissement des prix : Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de

D - Sous-traitant	DC4
-------------------	-----

Nom, prénom, raison ou dénomination sociale :

Forme juridique :

Numéro et ville d'enregistrement au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

Le présent acte spécial :

a pour objet d'accepter le sous-traitant et d'agréer ses conditions de paiement

est un acte spécial modificatif ; il annule et remplace celui du :/...../200.....

Le sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct :

Oui Non

E - Conditions de paiement prévu par le projet ou le contrat de sous-traitance et modalités de règlement	DC4
--	-----

Compte à créditer (intitulé, numéro, ...) – Joindre un relevé d'identification bancaire ou postal :

Avance :

le sous-traitant demande à bénéficier de l'avance

le sous-traitant ne demande pas à bénéficier de l'avance

Modalités de règlement :

**TRAVAUX DE RESTAURATION DU CHEVET / EGLISE SAINT-ETIENNE/ BAR-SUR-SEINE / AUBE /
ACTE D'ENGAGEMENT**

F - Capacités professionnelles et financières du candidat et déclaration de non interdiction d'accès aux marchés publics	DC4
--	-----

Le sous-traitant mentionne les capacités professionnelles et financières suivantes :

.....
.....
.....
.....

Le sous-traitant produit, dans tous les cas de figure, une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accès aux marchés publics.

G - Exemple unique du titulaire	DC4
---------------------------------	-----

Le titulaire établit qu'une cession ou un nantissement de créance résultant du marché ne fait pas obstacle au paiement direct du sous-traitant dans les conditions prévues à l'article 116 en produisant soit l'exemplaire unique du marché qui lui a été délivré, soit une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créance.

Le titulaire confie à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct l'exécution de prestations pour un montant supérieur à celui qui a été indiqué dans le marché. Il a obtenu la modification de l'exemplaire unique prévu à l'article 106 du Code des marchés publics.

Le titulaire déclare que l'exemplaire unique a été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne peut être restitué. Il justifie que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée ou que le montant a été réduit afin que le paiement soit possible. Il donne une attestation du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché.

H - Acceptation et Agrément Des conditions de paiement du sous-traitant	DC4
---	-----

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer le marché, accepte le sous-traitant et agréé ses conditions de paiement.

A..... le

A..... le

Le candidat ou le titulaire

Le représentant de l'acheteur

I- Notification de l'acte spécial au titulaire	DC4
--	-----

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'acte spécial au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent acte spécial.

A.....le